

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°2022-116

L'an deux mille vingt deux, le 29 septembre à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 23 septembre 2022

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 27
 votants : 29

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, M. Roland POURCHET, Mme Annick HUCHET, M. Patrick REYJAL, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, M. Patrice DELAGE, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Céline BOYARD, M. Ludovic TURPIN, Mme Monique PLAZZI, M. Laurent GORYL, Mme Annie ARNAUD, Valérie Isabelle BONIN, M. Jean-Claude DUPUY, M. Francis CUBERTAFON, Mme Pascale BRACHET, M. Alain BLONDY, et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

OBJET :

Création et suppression de
poste

ABSENTS Excusés : M. Francis DELORT, Catherine L'OFFICIAL, Sandrine FUSADE.

Francis DELORT est suppléé par Patrick REYJAL
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Patrick DARY
Sandrine FUSADE donne pouvoir à Valérie Isabelle BONIN

SECRETAIRE : Jean-Claude DUPUY

Rapporteur : R. POURCHET

Considérant que plusieurs agents de la collectivité remplissent les conditions nécessaires à un avancement de grade : ancienneté, valeur professionnelle, motivation et respect de l'équilibre homme femme ; que ces conditions ont été vérifiées et consolidées par les supérieurs hiérarchiques lors des entretiens professionnels de 2021 ;

Considérant que, afin que les agents puissent bénéficier de ces évolutions de carrières, il appartient à l'assemblée délibérante de créer les postes nécessaires et de supprimer les postes actuellement détenus par les agents concernés ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **crée** les postes suivants :

- ♦ 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^o classe à temps non complet de 30h/35^{ème}
- ♦ 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^o classe à temps non complet de 4h/20^{ème}
- ♦ 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^o classe à temps complet

- **supprime** les postes actuellement occupés ;

- **autorise** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier ;

- **modifie** le tableau des effectifs joint à la présente délibération ;

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Communauté de Communes.

Le secrétaire



J-C DUPUY

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,

Le Président

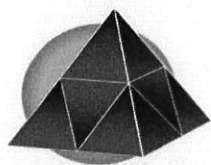


D. BOISSERIE

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20220929-DC2022410272-DE
Date de télétransmission : 05/10/2022
Date de réception préfecture : 05/10/2022

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication



Communauté de Communes
du Pays de Saint-Yrieix

Tableau des effectifs des emplois permanents au 29/09/2022

Grades	Catégorie	Temps de travail*	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	dont contractuel
Emploi fonctionnel					
Directeur général des services	A	TC	1	0	
Filière administrative					
Attaché principal	A	TC	1	1	
Attaché	A	TC	2	1	1
Rédacteur principal de 1° classe	B	TC	1	1	
Rédacteur principal de 2° classe	B	TC	1	1	
Rédacteur	B	TC	1	0	
Adjoint administratif principal de 1° classe	C	TC	2	1	
Adjoint administratif principal de 1° classe	C	TNC	1	0	
Adjoint administratif principal de 2° classe	C	TC	2	1	
Adjoint administratif principal de 2° classe	C	TNC	1	1	
Adjoint administratif	C	TC	1	1	
Filière technique					
Ingénieur	A	TC	1	0	
Technicien principal de 1° classe	B	TC	2	2	1
Technicien	B	TC	1	1	
Agent de maîtrise	C	TC	1	0	
Adjoint technique principal de 1° classe	C	TC	1	1	
Adjoint technique principal de 2° classe	C	TC	3	0	
Adjoint technique	C	TC	3	2	
Filière culturelle					
Assistant d'enseignement artistique principal de 1° classe	B	TC	3	2	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2° classe	B	TC	2	2	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2° classe	B	TNC	4	3	1
Assistant d'enseignement artistique	B	TNC	3	3	2
Filière animation					
Animateur principal de 1° classe	B	TC	1	1	
Animateur principal de 2° classe	B	TC	1	1	
Adjoint d'animation principal de 1° classe	C	TC	1	1	
Adjoint d'animation	C	TC	1	0	
Filière médico-sociale					
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	TC	1	1	

* TC = temps complet / TNC = temps non complet